

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de Normandie réuni le 25 octobre 2024, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU, en présence de M. Philippe LERAÎTRE, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales représentant M. le Préfet de la Région Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Économique et Financier et de M. Patrick D'ANGELO, Agent Comptable de l'EPF Normandie,

- Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011 et n° 2018-777 du 7 septembre 2018,
- Vu la décision du Directeur Général de l'Établissement Public Foncier de Normandie en date du 27 septembre 2023, autorisant la prise en charge et l'acquisition des parcelles comprises dans le périmètre de l'opération OPE2023028 – 27 – SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE LOISIRS DE LERY-POSES « BASSIN D'AVIRON »,
- Vu la décision du Directeur Général de l'Établissement Public Foncier de Normandie en date du 15 novembre 2023, autorisant l'augmentation d'enveloppe de l'opération OPE2023028 – 27 – SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE LOISIRS DE LERY-POSES « BASSIN D'AVIRON » et validant une nouvelle enveloppe foncière de à 391 000 € HT,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de Normandie en date du 2 Octobre 2023, acceptant le passage de parcelles non conventionnées en parcelles conventionnées dans le périmètre de l'opération OPE2023028 – 27 – SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE LOISIRS DE LERY-POSES « BASSIN D'AVIRON » et la prise en charge de la procédure d'expropriation envisagée sur le périmètre de l'opération,
- Vu la Convention de Réserve Foncière n°20240075 du 7 février 2024 signée entre le SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE LOISIRS DE LERY-POSES et l'EPF de Normandie,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de Normandie en date du 12 Juillet 2024, acceptant l'augmentation d'enveloppe de l'opération OPE2023028 – 27 – SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE LOISIRS DE LERY-POSES « BASSIN D'AVIRON » et validant une nouvelle enveloppe foncière de à 538 000 € HT,
- Sur les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,



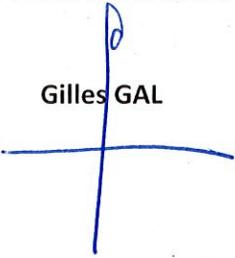
**APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**

**D'autoriser** le Directeur Général à signer une convention d'interventions sur le périmètre pris en charge de l'opération OPE2023028 – 27 – SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE LOISIRS DE LERY-POSES « BASSIN D'AVIRON » (plan ci-annexé) et dans le cadre d'une enveloppe projet de 538 000 € HT.

Le Président du Conseil d'Administration  
de l'E.P.F. Normandie,

  
Sébastien LECORNU

Le Directeur Général  
de l'E.P.F. Normandie,

  
Gilles GAL

Délibération approuvée  
A Rouen, le  
Le Préfet,

29 OCT. 2024

L'adjointe au secrétaire général  
pour les affaires régionales  
responsable du pôle  
Politiques Publiques

  
Corinne GOILLOT



### Action foncière

### BASSIN D'AVIRON

CA Seine-Eure  
Val de Reuil / Porte de Seine



Surface : 72,678 ha environ



Sources : Origine cadastre 2024 - Droits de l'Etat réservés

Cartographie : C.B. (EPF Normandie) le 04/10/2024

- Parcelles en stock EPF
- Parcelles cédées EPF
- Emprise concernée par l'opération
- Limites communales

Plan annexé à la convention signée le :

